



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

02/09/2025

Procès-verbal n°28

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), François-Xavier CHAFFOIS, Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Stephen LESFARGUES (DTN).

Sont également présents : Vincent CASSIER (référént siège fédéral).

Membres excusés : Aurélie BACELON, Frédéric GUERN, Agnès MASSON-SIBUT, Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats de France
2. Open de France Féminin de Baseball
3. Forfait

RAPPELS DES CONDITIONS DE PROMOTION DES COMPÉTITIONS

La Commission Fédérale Sportive (CFS) souhaite rappeler aux clubs de Division 1 Baseball et Softball leurs obligations en matière de captation vidéo pour la saison : ***“La vidéo doit être a minima une caméra angle large derrière le backstop et les clubs doivent s'assurer que la production inclut le score en direct de la rencontre. Ils doivent aussi mettre les vidéos à disposition de la Fédération pour utilisation future, y compris pour les promotions et les compilations.”***

La diffusion de ces captations doit se faire via une plateforme officielle du club recevant, publiée en son nom propre. La qualité de la vidéo doit être suffisante pour permettre une diffusion correcte. À défaut, la captation sera considérée comme non conforme par la CFS.

Le respect des conditions d'engagement pour la saison 2026 sera évalué en fin de saison 2025. Le non-respect des conditions d'engagement en matière de promotion des compétitions pourra remettre en cause les droits sportifs pour la saison suivante.

RAPPELS POUR LES FEUILLES DE MATCH

En outre, les line up remis par chaque manager à l'arbitre en chef doivent être **en tous points conformes** avec les alignements précédemment renseignés sur la feuille de match **avant** que ces derniers ne soient validés électroniquement par l'arbitre en chef.

Si cette condition n'est pas remplie, l'arbitre en chef doit considérer que la conférence au marbre avec les managers de chaque équipe pour procéder à la remise et à l'échange des line up ne peut pas avoir lieu et que la rencontre ne peut donc pas démarrer en l'état.

La CFS demande donc aux arbitres concernés d'avoir une vigilance toute particulière quant au strict respect de ces dispositions et demande au Président de la CFA de faire un rappel à ce sujet par le biais d'une communication dédiée.

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2025 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2025. À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date à la Direction Technique Nationale et de la transmission des examens médicaux sur la plateforme Askamon.

RAPPEL JFL POUR LES FINALES

Pour les séries en trois ou cinq matchs des phases finales, la règle JFL s'applique en fonction du nombre de rencontres disputées. Par exemple, dans le cas de la 2^{ème} journée qui se joue en 3 matchs (Rencontres 3, 4 et 5), si l'une des équipes remporte les deux premiers matchs de la 1^{ère} journée (Rencontres 1 et 2), le règlement JFL pour programme double s'applique avec la précision suivante (voir mention en **ROUGE** ci dessous) :

Série de 5 matchs	Rencontre 1	Rencontre 2	Rencontre 3	Rencontre 4 (si applicable)	Rencontre 5 (si applicable)
Start JFL	Sur la base d'un programme double		Non obligatoire	Obligatoire (si non effectué sur la rencontre 3)	Non obligatoire
Nombre de manches lancées			Pas de restriction	Sur la base d'un programme double (7 manches minimum)	Sur la base d'un programme triple (10 manches minimum)

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE

La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission s'engage à informer dans les plus brefs délais, par mail, les clubs concernés dès la validation du contrôle effectué par les statisticiens.

DIVISION 2 BASEBALL

Demi-finales - 30/31 août 2025

VALENCIENNES VIPÈRES vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS - PFD201 : [3-0, RAS, rencontre homologuée](#)

VALENCIENNES VIPÈRES vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS - PFD202 : [0-8, RAS, rencontre homologuée](#)

VALENCIENNES VIPÈRES vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS - PFD203 : [4-12, rencontre homologuée](#)

Meyzieu : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.1.6) - Position de joueur - Sanction : 10€

NICE CAVIGAL vs PARIS UNIVERSITE CLUB - PFD304 : [4-2, rencontre homologuée](#)

Nice : Expulsion d'un membre d'une équipe. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Jonathan MONTAS BERROA, Gauthier ROULEAU et Alann PAROIS - Sanction : 150€ x 3 = 450€

NICE CAVIGAL vs PARIS UNIVERSITE CLUB - PFD305 : [7-10, rencontre homologuée](#)

Nice : Expulsion d'un membre d'une équipe. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Alexis BISSON - Sanction : 150€

NICE CAVIGAL vs PARIS UNIVERSITE CLUB - PFD306 : [0-14, RAS, rencontre homologuée](#)

Les finales disputées au meilleur des 5 rencontres opposeront donc les Cards de Meyzieu-Décines au Paris Université Club les week-ends des 13-14/09 et des 20-21/09 prochains selon le programme suivant :

- **Meyzieu-Décines Cards vs Paris Université Club :**
 - o 13/09 - Match 1 à 16h, à Paris
 - o 14/09 - Match 2 à 11h, à Paris
 - o 20/09 - Match 3 à 16h, à Meyzieu-Décines
 - o 21/09 - Match 4 à 11h, à Meyzieu-Décines (si nécessaire)
 - o 21/09 - Match 5 à la suite du Match 4 à Meyzieu-Décines (si nécessaire)

DIVISION 3 BASEBALL

Demi-finales - 30/31 août 2025

SÉNART TEMPLIERS 2 vs ERMONT EXPOS - PFD301 : [11-15, RAS, rencontre homologuée](#)

SÉNART TEMPLIERS 2 vs ERMONT EXPOS - PFD302 : [0-5, rencontre en attente d'homologation](#)

Sénart : *Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 217.2) - Sanction : 30€ ; La CFS rappelle au club des Templiers de Sénart de communiquer les documents de matchs avant le 10 Septembre 2025 au plus tard. Dans le cas contraire, il se verra pénalisé financièrement et sportivement ;*

Avertissement à un membre d'une équipe (RD anx. 1 art. 3) - 1er avertissement - Damien TEYGEMAN

MONTPELLIER BARRACUDAS 2 vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 - PFD304 : [11-4, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS 2 vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 - PFD305 : [10-2, RAS, rencontre homologuée](#)

Les finales disputées au meilleur des 3 rencontres opposeront donc les Barracudas de Montpellier 2 aux Expos d'Ermont le week-end du 13-14/09 prochain à Clermont-Ferrand. L'équipe de Montpellier 2 est recevante sur les 3 rencontres selon le programme suivant :

- **Montpellier Barracudas 2 vs Ermont Expos :**
 - o 13/09 - Match 1 à 16h,
 - o 14/09 - Match 2 à 11h,
 - o 14/09 - Match 3 à la suite du Match 2 (si nécessaire)

Tournoi Régionaux d'Accession - 30/31 août 2025

COLMAR CARDINALES vs BESANÇON BADGERS - D3ATRA01 : [18-5, rencontre homologuée](#)

Colmar : *Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Rodolfo BRUZON RAMOS - Sanction : 50€*

Besançon : *Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Freddy TORREALBA - Sanction : 50€*

BESANÇON BADGERS vs VALENCIENNES VIPÈRES - D3ATRA02 : [10-2, rencontre homologuée](#)

Besançon : *Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Freddy TORREALBA - Sanction : 50€*

VALENCIENNES VIPÈRES vs COLMAR CARDINALES - D3ATRA03 : [0-15, rencontre homologuée](#)

Valenciennes : *Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.1.6) - Signature - Sanction : 10€*

Colmar : *Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Rodolfo BRUZON RAMOS - Sanction : 50€*

MONTIGNY COUGARS 2 vs LOUVIERS WALLABIES - D3BTROA01 : [13-3, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY COUGARS 2 vs LOUVIERS WALLABIES - D3BTROA02 : [11-10, rencontre homologuée](#)

Montigny : *Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.1.6) - Signature - Sanction : 10€*

DIVISION 1 FEMININE SOFTBALL**9ème journée - 30/31 août 2025**

COLOMBES WILDCATS vs PESSAC PANTHÈRES - D1F0901 : [3-8 → Défaite par pénalité de Pessac : 7-0, rencontre homologuée](#)

Pessac : Infractions aux règles concernant les joueurs sous extension de licence. (RG art. 161.2) - 4 joueuses sous extension de licences en jeu - Sanction : 150€

COLOMBES WILDCATS vs PESSAC PANTHÈRES - D1F0902 : [2-10, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F0903 : [9-8, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F0904 : [11-4, RAS, rencontre homologuée](#)

Les finales disputées au meilleur des 5 rencontres opposeront donc les Comanches de Saint-Raphaël aux Pharaonnes d'Évry-Courcouronnes les week-ends des 4-5/10 et des 11-12/10 prochains selon le programme suivant :

- **Comanches de Saint-Raphaël vs Pharaonnes d'Évry-Courcouronnes :**
 - o 04/10 - Match 1 à 16h, à Évry-Courcouronnes
 - o 05/10 - Match 2 à 11h, à Évry-Courcouronnes
 - o 11/10 - Match 3 à 16h, à Saint-Raphaël
 - o 12/10 - Match 4 à 11h, à Saint-Raphaël (si nécessaire)
 - o 12/10 - Match 5 à la suite du Match 4 à Saint-Raphaël (si nécessaire)

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL**8ème journée - 30/31 août 2025**

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs CONTES COBRAS - D1M0801 : [4-2, RAS, rencontre homologuée](#)

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs CONTES COBRAS - D1M0802 : [6-1, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs PESSAC PANTHÈRES - D1M0803 : [8-0, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs PESSAC PANTHÈRES - D1M0804 : [7-0, RAS, rencontre homologuée](#)

2. OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL

La CFS accuse la bonne réception des dossiers d'engagement complets des ligues Hauts-de-France et Normandie.

La CFS a reçu une demande d'inscription du club des Bats de Saint-Romain de Jalionas.

Après examen, la Commission constate :

- Le **dossier transmis est incomplet** : l'extraction eRoster rattachée à la compétition n'a pas été fournie.
- Les joueuses inscrites doivent être licenciées au sein d'un club, d'un Comité Départemental, d'une Ligue ; à défaut, leur participation n'est possible que dans le cadre d'une entente officielle regroupant au **cinq clubs au maximum**, conformément aux dispositions de l'article 149.1 des Règlements Généraux. **Aucune demande d'entente** n'a été déposée à ce jour.

En conséquence, la demande d'inscription ne peut être retenue en l'état. La CFS invite le club des Bats de Saint-Romain de Jalionas à régulariser son dossier en conformité avec les textes officiels, afin que sa demande puisse être retenue.

Afin de favoriser la tenue de la compétition, la CFS décide d'étendre le délai d'inscription jusqu'au 10 septembre prochain.

3. FORFAIT

Le club des **Cobras de Contes** a informé la CFS qu'il ne déplacerait pas à Pessac pour disputer les matchs de la 9ème journée du championnat de Division 1 Softball Masculine du **07 septembre prochain** contre les **Panthères de Pessac** (rencontres n°D1M0903 et D1M0904) pour cause d'un manque d'effectif.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des championnats nationaux 2025, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3p.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé. Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>*

ANNEXE 1

JOUEURS & JOUEUSES QUALIFIÉS POUR LES PHASES FINALES CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL 2025
(présence sur les feuilles de match sur au moins 1/3 des rencontres ou qualifications dérogatoires)

D1 Baseball

La Rochelle Boucaniers

APERCE Arthur (21U)
 ARCAMONE Florent (D3)
 BOUCHER Charles Antoine (21U)
 BRIONES Esteban (21U)
 BRIONES Patrice
 CANELON Kevin
 COMBES Lucas (D3)
 CRAWFORD Forrest
 DE LA ROSA Franklin
 ESTEBAN Clément
 ESTEBAN Maxence
 GROFOGUEL Elias Malik (21U)
 HERNOUX Tom (18U)
 JOHNSTON Kian Samuel
 KAWASHIMA Yuki (21U)
 KRZYKAWIAK Romain
 LAUFENBUCHLER Tristan (21U)
 LECOUFFE Enzo (18U)
 MOLERO MORALES Diego (21U)
 NIEVES IZAGUIRRE Wilce
 OSSANDON Pablo
 PENA CARMONA José Miguel (21U)
 PERROIS Louis (18U)
 PIERRE Mattéo (18U)
 PORCHER Lenny (18U)
 REGNIER Tom (D3)
 TOVAR COLET Gabriel Alejandro

Montpellier Barracudas

ANDRADES Laurent
 BOUNIOL Dorian (21U)
 BRICENO Elvis (D3)
 BROSSIER Paolo
 COUVREUR Ben (18U)
 CROS Gregory
 DELEAU Corentin
 DOAT Pierre (21U)
 ELEGOET Léo (D3)
 FLORES CHAVIEL Antoni Daniel
 GOUTTEFANGEAS Raphaël (21U)
 GUIRAUD Mathis
 HARAS Jonathan
 KOVACS Fabian
 MONKS Julien
 OZANICH Owen
 PITCHER Andy
 POLIT Luc
 PONTIAC Ismail
 QUINONEZ LANDINEZ Yoilan Enrique
 RODRIGUEZ Douglas Ely
 SCHEURER Quentin (21U)
 SMITH Timothy James
 VERA GALINDO Anderson Josué
 ZAN Mael (Dérogation)

Rouen Huskies

BECQUEY Quentin
 BELLINA Scott
 BERT Joris
 BLONDEL Hugo
 BRAINVILLE Louis
 CERDA Ruben (18U)
 DAGNEAU Bastien
 DANNE Théophile (D2)
 DUCHOSSOY Sébastien
 ESPOSITO Kenny (Dérogation)
 ETIENNE-DEN HERTOOG Thomas (21U)
 FLOOD Logan
 GERBERON Louis (18U)
 HARRISON Gabriel
 LAVAL-QUESNEY Axel (18U)
 LEBOUIC Oscar (21U)
 LIVIAN Luke Maurice
 MACKENZIE Jake
 MAGNIEN Arthur
 MANARANCHE Matteo (18U)
 MARTINEZ-BOUVIER Noa (18U)
 MARTINEZ William Ojani
 MERCADIER Thibault
 PRIOUL Estéban
 RAU Tristan (21U)
 TERLIZZI Adriano (21U)
 TISCA Raphaël (21U)
 VIGER Luc
 VISSAC Martin

Stade Toulousain Tigers

ARRIGHI Lucas
 BAISSÉ—DEPONTIEU Eloi (21U)
 BLANCOT Baptiste (21U)
 CEGIELSKI Amaury (21U)
 CHALIGNE Titouan (18U)
 DELOGU Luis Martin
 DUQUENOY Ethan (21U)
 FELIU Victor (18U)
 GARCIA DELGADO Jhon Will
 GARCIA MARTINEZ Euri
 GARCIA Théo (21U)
 LAOT Nathan (21U)
 MARCHAND Oscar (18U)
 MENDOZA ORDONEZ Sergio Jossue
 NAVARRO Liam (21U)
 PEREZ SEQUERA – CREMER Logan (18U)
 PEREZ SEQUERA Randy
 PINIER Thibaut
 ROJAS PEREZ Keivy Javier
 ROQUELAINE Emrik (21U)
 SAUMANDE Arthur (21U)
 SORIANO Ariel
 SORIANO Yudy
 VELAZCO Gerwuins

ANNEXE 2

JOUEURS & JOUEUSES APPARTENANT À UN CHAMPIONNAT
(entré(e)s en jeu sur au moins 1/3 des rencontres)

D1 Baseball

La Rochelle Boucaniers

CANELON Kevin
CRAWFORD Forrest
DE LA ROSA Franklin
ESTEBAN Clément
ESTEBAN Maxence
JOHNSTON Kian Samuel
KRZYKAWIAK Romain
MOLERO MORALES Diego
NIEVES IZAGUIRRE Wilce
PENA CARMONA José Miguel
TOVAR COLET Gabriel Alejandro

Montpellier Barracudas

BROSSIER Paolo
CROS Grégory
FLORES CHAVIEL Antoni Daniel
GUIRAUD Mathis
KOVACS Fabian
MONKS Julien
OZANICH Owen
PITCHER Andy
POLIT Luc
PONTIAC Ismail
QUINONEZ LANDINEZ Yoilan Enrique
RODRIGUEZ Douglas
VERA GALINDO Anderson Josué

Rouen Huskies

BELLINA Scott
BERT Joris
BLONDEL Hugo
BRAINVILLE Louis
DAGNEAU Bastien
FLOOD Logan
HARRISON Gabriel
LIVIAN Luke Maurice
MACKENZIE Jake
MAGNIEN Arthur
MARTINEZ William Ojani
MERCADIER Thibault
PRIOUL Esteban
VIGER Luc
VISSAC Martin

Stade Toulousain Tigers

DELOGU Luis Martin
GARCIA DELGADO Jhon Will
GARCIA MARTINEZ Euri
MENDOZA ORDONEZ Sergio Jossue
PINIER Thibaut
ROJAS PEREZ Keivy Javier
SORIANO Ariel
SORIANO Yudi
VELAZCO Gerwuins

D2 Baseball**Bréal-sous-Montfort Black Panthers**

FRIN-MARIE Enzo
 GUESDON Melvine
 GODET Jules
 HERNANDEZ Nicolas
 JACQUES Guillaume
 MAKDAD Paco
 MAKDAD Sami
 RENAUDIN Louka

Meyzieu-Décines Cards

BERRY RIVERA Gilberto
 DELZANT Lancelot
 DE OLIVEIRA GOMEZ Carlos Eduardo
 DYMOWIEZ Jeremy
 LEVEQUE Bastien
 MARIN Meylian
 RANDY Yoann

Nice Cavigal

AGUSTIN MICHEL Danny
 MONTAS BERROA Jonathan
 PAROIS Alann
 ROQUET Sébastien
 ROULEAU Gauthier
 TAVARES VEIGA Filipe

Rouen Huskies 2

DANNE Théophile
 DUBOIS Jeremy
 DUCHOSSOY Sébastien
 GUILLEMIN Coralie

Vallée du Gapeau Renards

CHAUVIN Corentin
 MALLET Briec
 MILESI Nathan
 MOSCHETTI Geoffrey
 SANTIAGO Thomas

Montigny-le-Bretonneux Cougars

BESOLI Killian
 CAUMES Clement
 DESRUMEAUX Lucas
 FLAMENT Corenthin
 LOT MARTINS Felipe Gustavo
 MAESTRE ARCIA Robinson José
 PINO CENTENO Wilmer Antonio
 RAULT Antoine
 SANCHEZ DEL SOL Lazaro Jesus
 VELASQUEZ Hector
 WISE Haywood

Paris UC

BRELLE Pierre
 DUSSART Jerome
 MAUCLAIRE Daïki
 MESGUICH Camille
 MONBEIG Pierre
 MORRIS Benjamin
 ONSRI Nawapon Thomas
 SANCHEZ Baptiste

Valenciennes Vipères

APONTE FERNANDEZ Luis Rafael
 BRUNARD Alexandre
 CRUZ RAPOSO Joshua
 DESCAMPS Edouard
 GOMES Guillaume
 GROSJEAN Hadrien
 OGAWA Ryoma
 THOMASSE Clement
 TREMBLE Bastien

Tourcoing Lords

ARNAUD Rémi-Quentin
BERTIN Antoine
BOIVIN Yoann
BOURGEOIS Morgan
JEANMART Etienne
LECLERCQ Quentin
LECOMTE Antoine
LECOMTE Mathilde
OLLER Diego
VALET Martin

Beaucaire Chevaliers

ALVAREZ GRANADOS Lazaro Raymundo
BLUZE Cyril
GILLY Andy
GREGOIRE Sylvain
GUGLIELMINOTTI Mael
HERNANDEZ GOMEZ Jason Daniel
SELLES Axel
TOULEMONDE Antoine

Saint-Lô Jimmers

DELAVALLEE Romain
GENETHEY Rudy
GHECK Paco
JIMINIAN Juan Carlos
MOHMAND Younes
PECOUT Noe
POU VICH Yannis
SAVARY Guillaume
SOLMON-ROPERS Noe

Saint-Aubin-de-Médoc Blue Jays

ANDREW Yorick
CADIOU Juluan
CUQUEL Pierre
DOIDY Franck
DONEY Sylvain
JOLLY Marc-Raphael
LEBON Gael
MESMER-DUDONS Florian
MOREAU Jules

D1F Softball**Clapiers-Jacou Rabbits**

AUDRAS Maiko
 BILLAUD Sarah
 BOUREUX Emma
 BRUNEL Marjorie
 JAHAN Marion
 MERLHE Charline
 SELVE Morgane

Colombes Wildcats

ABBOU Anaïs
 ARMET Cynthia
 AUBEUF Caroline
 DELEGUE Manon
 LABATUT Micha
 LE BALLE Alice
 MEYER Estelle
 POLEY Christina Grace
 ROECK Livia
 VIGUIER Garance

Evry-Courcouronnes Pharaons

COSTE Rosalie
 FERAL Audrey
 LIMINIER Emma
 PHLONG ALIAS HOEURN Rath Sidonie
 TORTOLERO MONAGAS Eidy

Grenoble Grizzlys

BITEUR Victoria
 GABRIELS Justine
 KOROUSOVA Kristyna
 LIARDET Justine
 MICHELI Manon
 PATIN Shirley
 PRACH Marianne
 SALZE Manureva
 TREFOUEL Floriane

Pessac Panthères

GRAVES Mylène
 HAYES Siobhan
 JUST Alexandra
 KERANFLECH Lea
 LE CHENADEC Louise
 MERSCH Anaïs
 METREAU Amandine
 RIERA Camille
 RUAU Maïlys
 TRAVERS Marion

Saint-Raphaël Comanches

BEST Stéphanie
 BUVAT Guylaine
 CHANAL Alice
 DE RIDDER Prapeng
 HAUDIQUER Ines
 MUNIER Elsa
 PRADE Pauline
 SELLAM Léna
 TOURET Morgane

D1M Softball**Contes Cobras**

BEN BRAHIM Amoor
BERENGER William
DALLONI Loic
DIAVET Frederic
EMEREGILDO BATISTA Jose
LA ROSA Lucas
LEMASSON Martial
MARI Alexandre
MARTINEZ Roger
MAURETTE Gregoire
PAPA Rony
QUINTERO MORALES Robinson
VIANO Eric

Nice Cavigal

BUVAT Sylvain
CHIAPASCO Alexis
CUTRI Antony
CUTRI Jeremy
DROUILLY Sebastien
FLAYOL Nicolas
GARIN Nicolas
GONFRIER Benjamin
HEMZACEK Thomas
LAPLACE Guillaume
LUCANI Anthony
PELLISSIER Marc
SANCHEZ Romain
SOLA Arnaud

Evry-Courcouronnes Pharaons

BOUCHERON Jacques
CARRIERE Eric
CHUM Sophat
JOUHANNEAU Guillaume
KESER Maxime
LAUNAY Christopher
LAUNAY Nicolas
LEMETTRE Paul
MARTINEZ SCOTT Romain
PENA ALVAREZ Eric
REYES CALDERON Isabel
VAN TU Olivier

Pessac Panthères

BOYER Sebastien
DONEY Sylvain
ESSAFI Soufiane
FERREIRA Vincent
FOULON Valentin
LADANT Corentin
LAMON Jonathan
MANGLE Lucas
NEUMANN Sebastien
THEVENON Marc
ZAWISMY Mickael